

# Droits et responsabilités des jeunes mères

Manuel d'animation  
pour les intervenantes





Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'informer les citoyens de leurs droits et de leurs obligations dans un langage simple et accessible.

## Remerciements

Le développement de ce manuel d'animation n'aurait pas été possible sans la contribution de l'école secondaire Rosalie-Jetté, le programme Rond-Point du Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud ainsi que l'organisme L'Envol. Des ateliers y ont été animés et ont permis de parfaire le contenu de ce manuel. Merci à tous les jeunes parents rencontrés dans le cadre de ces ateliers!

## Précisions importantes

L'information contenue dans ce manuel n'est pas un avis juridique et ne remplace pas les conseils d'un avocat ou d'un notaire.

Ce manuel peut être reproduit et utilisé à des fins non commerciales. Toutefois, il doit être utilisé dans son format original, sans modifications.

Le droit est en constante évolution. L'information est valide en date du mois de janvier 2020. Éducaloi est entièrement responsable du contenu de ce guide, bien qu'il soit financé par la Fondation du droit de l'Ontario.

© Éducaloi, 2020.

Avec la participation financière de



# Intervenir auprès des jeunes mères

Ce manuel d'animation a été conçu spécialement pour les intervenantes qui travaillent auprès de jeunes mères. Il offre des **ateliers clés en main** pour accompagner les jeunes mères dans les différentes dimensions juridiques de leur vie. À l'aide des ateliers, les intervenantes contribuent à **approfondir les connaissances** des jeunes mères sur leurs droits et responsabilités ainsi qu'à **développer leurs compétences** à prendre des décisions éclairées et à agir face à un problème juridique qu'elles rencontrent.

Les ateliers animés par les intervenantes permettent également de transmettre les informations contenues dans le guide d'information *Être une jeune maman : connaître mes droits pour le bien-être de mon enfant*. Ce guide est un outil indispensable et complémentaire à l'animation des ateliers. Ce guide est inspiré de plusieurs questions juridiques posées par les jeunes mères rencontrées lors d'ateliers. Il peut être remis aux participantes à tout moment pendant l'animation des ateliers. On le trouve gratuitement sur le site Web d'Éducaloi ([educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)).

<b>Public cible</b>	Jeunes mères (15 à 25 ans) <sup>1</sup>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explorer les aspects juridiques d'un problème</li><li>• Trouver des informations et ressources liées à leurs droits et responsabilités</li><li>• Planifier des actions et agir pour régler un problème juridique</li></ul>
<b>Contenu</b>	<b>4 ateliers</b> , pouvant être animés séparément ou de manière continue  Ces ateliers incluent des exercices (jeux-questionnaires, mises en situation, scénarios) et des activités d'évaluation.
<b>Durée</b>	4 ateliers de 1 heure 30 minutes chacun

<sup>1</sup> Les ateliers peuvent facilement être adaptés pour des parents de tout âge.

## Atelier 1 – Mon rôle comme parent

p. 7

1 h 30 min



### Interprétation d'images et de lois

- Identifier des préoccupations liées à la vie de parents
- Expliquer les concepts d'autorité parentale et de meilleur intérêt de l'enfant

## Atelier 2 – Des droits et des responsabilités

p. 12

1 h 30 min



### Cartographie et de jeu-questionnaire

- Identifier les informations et ressources juridiques disponibles
- Expliquer les droits et responsabilités des parents et de l'enfant

## Atelier 3 – Cinq étapes pour agir

p. 21

1 h 30 min



### Analyse de mises en situation

- Reconnaître la dimension juridique d'une situation
- Planifier les étapes pour régler un problème juridique

## Atelier 4 – La résolution de conflit

p. 34

1 h 30 min



### Jeux de rôles

- Identifier les solutions possibles en cas de conflit
- Expliquer le fonctionnement et le rôle de la médiation dans la résolution de conflit

## Conseils pour l'animation

### **Prévoyez une halte-garderie**

Pour optimiser la concentration des participantes, prévoyez, si possible, une halte-garderie ou une bénévole pour s'occuper des enfants. Des pauses peuvent alors être prises pendant l'atelier pour permettre aux participantes d'aller jeter un coup d'œil à leur enfant, au besoin.

### **Préparez-vous bien**

Plus vous êtes familière avec le déroulement des ateliers, plus vous vous sentirez à l'aise dans l'animation. La préparation du matériel et de la salle peut d'ailleurs vous aider à visualiser le déroulement. Il est fortement conseillé de s'informer à l'avance sur le nombre de participantes ainsi que sur la disposition de la salle. Étant donné que certaines des participantes seront enceintes, devront allaiter ou s'occuper de leur enfant, la salle doit être la plus confortable et la plus accueillante possible (prévoir, par exemple, un sofa, des coussins, des jouets, des lingettes).

### **Faites le lien entre les ateliers**

Les ateliers peuvent être donnés séparément les uns des autres, avec différentes participantes. Toutefois, si vous choisissez de les animer de manière continue avec les mêmes participantes, il peut être intéressant de briser la glace dès le début, grâce à une courte activité leur permettant de faire connaissance. Leur participation à l'ensemble des ateliers n'en sera que meilleure. Une récapitulation en début d'atelier est un moyen efficace de renforcer les apprentissages et de faire les liens avec les ateliers précédents. La conclusion d'un atelier peut aussi annoncer les objectifs du prochain atelier.

### **Reconnaissez la valeur de toute expérience**

Toute expérience est valable, dans la mesure où elle est partagée de manière respectueuse et ouverte. Vous pouvez reconnaître l'importance d'une connaissance, d'une idée ou d'une expérience par une écoute active et par l'utilisation de celles-ci dans votre animation. Les participantes se sentiront plus interpellées par les activités si elles s'y reconnaissent et si elles sentent que leur histoire est prise en considération.

### **Partagez seulement l'information nécessaire**

Il faut être réaliste : il est impossible que les participantes s'approprient en 4 ateliers l'ensemble des informations du guide *Être une jeune maman*. Puisqu'elles auront la liberté d'explorer le guide à leur rythme et de manière autonome, il peut être intéressant de se concentrer seulement sur les informations qui portent sur la thématique abordée pendant l'atelier.

### **Informez-vous à l'avance sur les ressources disponibles**

Puisque vous avez une bonne connaissance du milieu de vie et des enjeux vécus par les participantes, vous pouvez déjà répertorier les personnes et les organisations en mesure de les aider à résoudre leurs problèmes juridiques. Une liste existe également à la fin du guide d'information *Être une jeune maman*.

### **Soyez consciente de vos limites**

Vous n'êtes pas une avocate et c'est bien comme cela. Votre rôle, en tant qu'intervenante, est de transmettre les informations qui parviennent à vous pour que les participantes soient capables de trouver elles-mêmes des solutions à leur problème. Vous n'êtes pas là pour donner des conseils juridiques ni pour répondre directement à une situation vécue.

Vous avez le pouvoir d'aider les participantes à se familiariser avec le guide d'information *Être une jeune maman* et de les orienter vers des ressources qui pourraient les soutenir dans leur démarche. Vous êtes là pour les accompagner à travers les différentes étapes menant au règlement de leurs problèmes juridiques.

# ○ Atelier 1 ○

## Mon rôle comme parent

1 h 30 min



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier des préoccupations liées à la vie de parent</li><li>• Expliquer les concepts d'autorité parentale et de meilleur intérêt de l'enfant</li></ul>
<b>Matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grandes feuilles mobiles (style « flipchart »)</li><li>• Des images de journaux et de magazines</li><li>• Marqueurs</li><li>• Prévoir une copie par équipe de l'extrait du <i>Code civil du Québec</i> (p. 11)</li><li>• Ruban adhésif</li></ul>
<b>Préparation</b>	<p>Reproduisez le déroulement de l'atelier sur une grande feuille mobile et affichez-le au mur.</p> <p>Découpez à l'avance des images trouvées dans les journaux et magazines qui illustrent le rôle de parent.</p>

# Atelier 1

## Introduction

### En grand groupe

 30 min

1. Invitez les participantes à choisir une image de journaux ou de magazines qui représente leur vision du rôle de parent.
2. Demandez aux participantes de présenter brièvement l'image qu'elles ont choisie.
3. Posez les questions suivantes :
  - Qu'est-ce qui influence votre rôle de parent?
  - Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans votre rôle de parent?
  - Qu'est-ce qui vous empêche de jouer votre rôle comme vous le voudriez?
4. Notez les préoccupations au fur et à mesure sur une grande feuille mobile.
5. Expliquez que les préoccupations qu'elles rencontrent peuvent avoir plusieurs facettes : familiale, relationnelle, financière ou même juridique. Dès qu'une situation a un **impact sur nos droits ou nos responsabilités** ou que nos gestes peuvent avoir des **conséquences selon la loi**, nous considérons que cette **préoccupation est juridique**. Dans notre société, le droit se présente dans presque tous les aspects de notre vie. Cela fait en sorte que, dans la plupart des situations, il existe des règles ou des lois pour guider nos décisions.
6. Référez-vous à la table des matières du guide d'information *Être une jeune maman* pour faire le lien entre les préoccupations nommées par les participantes et celles ayant des dimensions juridiques.
7. Présentez brièvement le déroulement et les objectifs de cet atelier.



# Activité 1 – Comprendre mon rôle de parent

## En équipe



1. Animez une courte discussion à partir des questions suivantes :
  - Est-ce que vous connaissez des lois ou des règles de notre société?
  - Quelles sont les lois et règles qui influencent votre rôle de parent?
  - Ces lois sont-elles justes, selon vous? Pourquoi?
2. Expliquez brièvement que le Code civil du Québec est une des principales lois qui donne des droits et des responsabilités aux gens. Dans le Code civil, on trouve des règles sur la famille, les droits des enfants, les responsabilités des parents, les contrats (comme le bail), les testaments, etc.
3. Formez des équipes de 3 personnes.
4. Distribuez à chaque équipe une copie de l'extrait du Code civil (p. 11), une grande feuille mobile et des marqueurs.
5. Demandez-leur de lire l'extrait et de répondre à la question suivante :
  - Y a-t-il des différences entre votre vision de votre rôle de parent et celle du Code civil? Lesquelles?

## En grand groupe



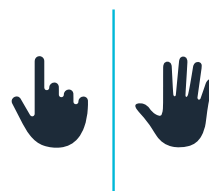
1. Demandez aux équipes de présenter à tour de rôle leurs réponses.
2. Animez ensuite une discussion à partir des questions suivantes :
  - Qu'est-ce que l'intérêt de l'enfant?
  - Qu'est-ce que ça veut dire pour vous, être « les gardiens de l'intérêt de votre enfant »?
  - Comment vos préoccupations peuvent-elles vous empêcher de veiller au meilleur intérêt de votre enfant?
3. À l'aide du chapitre 2 *Prendre soin de son enfant* du guide d'information *Être une jeune maman* (p. 12), expliquez que leurs réflexions se rapprochent sans doute des concepts d'autorité parentale et du meilleur intérêt de l'enfant. Expliquez que les parents, même s'ils sont séparés, ont les mêmes droits et obligations envers leur enfant.

# Conclusion

## En grand groupe

 15 min

1. Concluez en expliquant que le droit vous donne des droits et des responsabilités comme mère. Par exemple, vous devez prendre soin de votre enfant, l'éduquer, le surveiller, etc. Le père a aussi les mêmes droits et responsabilités. Il faut aussi se rappeler que le droit accorde énormément d'importance à l'enfant et à son meilleur intérêt.
2. Mentionnez que le rôle de parent n'est pas toujours évident, parce que :
  - On est jugé par les autres parents et par la société qui voudraient que l'on soit des parents parfaits.
  - On vous demande de faire beaucoup de choses et de les répéter sans cesse.
  - On doit négocier avec l'autre parent, à qui la loi donne aussi des droits.
3. Demandez aux participantes de répondre avec leurs doigts aux questions suivantes, 1 étant faible et 5 étant fort.
  - Avez-vous apprécié l'atelier?
  - Avez-vous appris de nouvelles choses?
  - Allez-vous utiliser ces nouvelles connaissances?
4. Invitez les participantes qui le désirent à expliquer leur réponse.



## Extraits du Code civil du Québec

### CHAPITRE DEUXIÈME DU RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

**32.** Tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner.

**33.** Les décisions concernant l'enfant doivent être prises dans son intérêt et dans le respect de ses droits.

Sont pris en considération, outre les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et les autres aspects de sa situation.

### TITRE QUATRIÈME DE L'AUTORITÉ PARENTALE

**599.** Les père et mère ont, à l'égard de leur enfant, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation.

Ils doivent nourrir et entretenir leur enfant.

## ○ Atelier 2 ○

### Des droits et des responsabilités

1 h 30 min



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les informations et ressources juridiques disponibles</li><li>• Expliquer les droits et responsabilités des parents et de l'enfant</li></ul>
<b>Matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grandes feuilles mobiles (style « flipchart »)</li><li>• Crayons de couleur</li><li>• Stylos</li><li>• Ruban adhésif</li><li>• Balle de laine</li><li>• Prévoir une copie par participante du jeu-questionnaire <i>Vrai ou faux</i> (p. 16 et 17)</li><li>• Prévoir une copie du modèle <i>Je publie sur les réseaux sociaux!</i> (p. 20)</li></ul>
<b>Préparation</b>	<p>Reproduisez le déroulement de l'atelier sur une grande feuille mobile et affichez-le au mur.</p> <p>Remplissez une copie du modèle <i>Je publie sur les réseaux sociaux!</i> (p. 20) pour donner un exemple d'évaluation de l'atelier.</p>

## Atelier 2

### Introduction

En grand groupe

 10 min



1. Invitez le groupe à former un cercle.
2. Demandez à une première participante de nommer un droit ou une responsabilité lié à sa vie de parent. Ensuite, demandez-lui de tenir un bout de laine et de lancer le reste de la balle de laine à une autre participante. Cette dernière nomme alors un autre droit ou responsabilité, et ainsi de suite.
3. Répétez l'exercice jusqu'à ce que tout le monde ait un bout de laine en main.
4. Animez ensuite une discussion à partir des questions suivantes :
  - Avez-vous trouvé difficile de nommer un droit ou une responsabilité? Pourquoi?
  - Selon vous, que représente la toile d'araignée que nous venons de créer?
  - Comment savoir si ces droits et responsabilités sont exacts?
  - Comment aller vérifier ces informations?
5. Présentez brièvement le déroulement et les objectifs de cet atelier.

# Activité 1 – Situer les ressources



## En équipe

 20 min

1. Formez 2 ou 3 équipes et distribuez-leur de grandes feuilles mobiles et des crayons de couleur.
2. Demandez aux équipes de dessiner une carte sommaire de leur ville ou de leur quartier. Invitez-les à y illustrer les lieux facilement reconnaissables (par exemple, maison, école, organisme communautaire, etc.)
3. Demandez-leur ensuite de représenter sur la carte :
  - LIEU : Où allez-vous si vous avez besoin d'informations ou de services juridiques?
  - PERSONNE : Qui consultez-vous pour obtenir des informations ou des services juridiques?

## En grand groupe

 15 min

1. Demandez aux équipes de présenter leur carte à tour de rôle.
2. Notez les informations et les services juridiques au fur et à mesure sur une grande feuille mobile.
3. Animez une discussion à partir des questions suivantes :
  - Comment avez-vous trouvé cet exercice?
  - Est-ce que les informations et les services que vous avez trouvés sont accessibles et utiles?
  - Qu'est-ce qui pourrait faciliter l'accès à ces informations et à ces services?
4. Distribuez et présentez brièvement le guide d'information *Être une jeune maman*. Expliquez que ce guide est une ressource pour trouver facilement des informations juridiques qui concernent leur vie de jeunes mamans. Énumérez d'autres ressources à l'aide de la section *Ressources* à la fin du guide d'information (p. 33).

## Activité 2 – Trouver les informations et les ressources

En équipe



 30 min

1. Invitez les participantes à se mettre en équipe de 2 personnes et distribuez à chaque personne une copie du jeu-questionnaire *Vrai ou faux* (p. 16 et 17).
2. Expliquez-leur qu'elles ont 10 minutes pour répondre au plus grand nombre de questions possible. Mentionnez que toutes les réponses se trouvent dans le guide d'information *Être une jeune maman*. La table des matières du guide peut les aider à trouver les réponses rapidement.
3. À l'aide du corrigé (p. 18 et 19), vérifiez ensuite les réponses avec les équipes en précisant certaines informations juridiques.

### Conclusion

En grand groupe

 15 min



1. Concluez en affirmant que les situations juridiques peuvent sembler compliquées, mais qu'il existe des ressources et des services pour les aider. Rappelez quelques ressources qui ressortent du lot et précisez de nouveau que le guide d'information peut leur être d'une grande utilité.
2. Distribuez à chaque participante une copie du modèle *Je publie sur les réseaux sociaux!* (p. 20).
3. Demandez-leur de créer une courte publication illustrant leur appréciation de l'atelier. Présentez un exemple (avec un dessin, un commentaire, etc.)
4. Affichez les publications au mur et demandez aux participantes de circuler et de commenter les publications des autres (par exemple, mettre un cœur, écrire un commentaire, partager, etc.)
5. Invitez les participantes qui le désirent à expliquer leur publication.

## Jeu-questionnaire *Vrai ou faux*



Pour chaque question, trouvez et expliquez la réponse à l'aide du guide d'information *Être une jeune maman*. Nommez la ou les pages où vous l'avez trouvée.

### 1. Le père et la mère ont les mêmes droits. Vrai ou faux?

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

### 2. Lorsque quelqu'un communique avec le DPJ (lorsqu'un signalement est fait), l'enfant est automatiquement retiré de sa famille. Vrai ou faux?

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

### 3. Le rôle d'un médiateur est de trouver la solution pour les parents. Vrai ou faux?

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

### 4. Les parents n'ont pas la responsabilité d'éduquer leur enfant si celui-ci va à l'école. Vrai ou faux?

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_



**5. Un parent qui voyage à l'étranger avec son enfant doit avoir l'autorisation de l'autre parent pour le faire. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

**6. Un testament, c'est un document dans lequel on écrit ce qu'on veut qui arrive après notre décès. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

**7. Les parents ne peuvent jamais utiliser la force pour éduquer leur enfant. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

**8. L'intérêt des parents passe avant l'intérêt de l'enfant. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de page(s) : \_\_\_\_\_

# Jeu-questionnaire *Vrai ou faux*

## Corrigé

### 1. Le père et la mère ont les mêmes droits. Vrai ou faux?

Bonne réponse : VRAI

Les parents partagent l'autorité parentale, même s'ils sont séparés! Cela veut dire qu'ils doivent prendre ensemble les décisions importantes qui concernent leur enfant. Par contre, il est possible, dans certains cas, que le tribunal enlève à un parent le droit de prendre des décisions pour son enfant. C'est ce qu'on appelle la déchéance de l'autorité parentale.

Numéro de page(s) : p. 12 et 22

### 2. Lorsque quelqu'un communique avec le DPJ (lorsqu'un signalement est fait), l'enfant est automatiquement retiré de sa famille. Vrai ou faux?

Bonne réponse : FAUX

Après avoir reçu un signalement, un intervenant du DPJ décide s'il doit intervenir ou non. Même s'il y a eu des raisons de s'inquiéter pour l'enfant, l'intervenant peut conclure que ce n'est pas nécessaire d'intervenir. S'il décide d'intervenir, il peut mettre en place différentes mesures pour l'enfant et le parent. Il ne va pas automatiquement retirer l'enfant de sa famille. Toutefois, dans certains cas, l'enfant peut être placé chez un membre de la famille ou dans une famille d'accueil.

Numéro de page(s) : p. 24

### 3. Le rôle d'un médiateur est de trouver la solution pour les parents. Vrai ou faux?

Bonne réponse : FAUX

Le rôle du médiateur est d'aider les parents à trouver une solution ensemble. Il est là pour faciliter les discussions et aider les parents à identifier leurs besoins.

Numéro de page(s) : p. 32

### 4. Les parents n'ont pas la responsabilité d'éduquer leur enfant si celui-ci va à l'école. Vrai ou faux?

Bonne réponse : FAUX

Les parents ont la responsabilité d'éduquer leur enfant, même s'il va à l'école. L'éducation, c'est tout ce qui concerne le développement de l'enfant et de ses capacités physiques, intellectuelles, morales, etc.

Numéro de page(s) : p. 12

**5. Un parent qui voyage à l'étranger avec son enfant devrait avoir l'autorisation de l'autre parent pour le faire. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : VRAI

Il faut habituellement obtenir l'accord de l'autre parent pour pouvoir voyager seul avec son enfant. Il est recommandé de voyager avec une lettre de consentement signée par l'autre parent, mais ce n'est pas obligatoire.

Numéro de page(s) : p. 21

**6. Un testament, c'est un document dans lequel on écrit ce qu'on veut qui arrive après notre décès. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : VRAI

Le testament est un document dans lequel on peut exprimer nos volontés sur ce qui se passera après notre mort. On peut choisir dans notre testament la personne qui s'occupera de notre enfant si l'on décède. On peut aussi prévoir d'autres décisions, comme à qui iront nos choses en cas de décès et qui devra les distribuer.

Numéro de page(s) : p. 15

**7. Les parents ne peuvent jamais utiliser la force physique pour éduquer leur enfant. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : FAUX

Les parents peuvent utiliser la force physique pour éduquer leur enfant. Par contre, il y a des règles strictes à respecter. La force utilisée doit être raisonnable et elle doit uniquement servir à corriger le comportement de l'enfant. L'enfant doit donc être capable de comprendre pourquoi il reçoit cette punition. Il est aussi interdit d'utiliser la force sur un enfant de moins de 2 ans ou de plus de 12 ans. Il est aussi interdit de causer des blessures à un enfant, de le frapper à la tête ou d'utiliser un objet.

Numéro de page(s) : p. 13

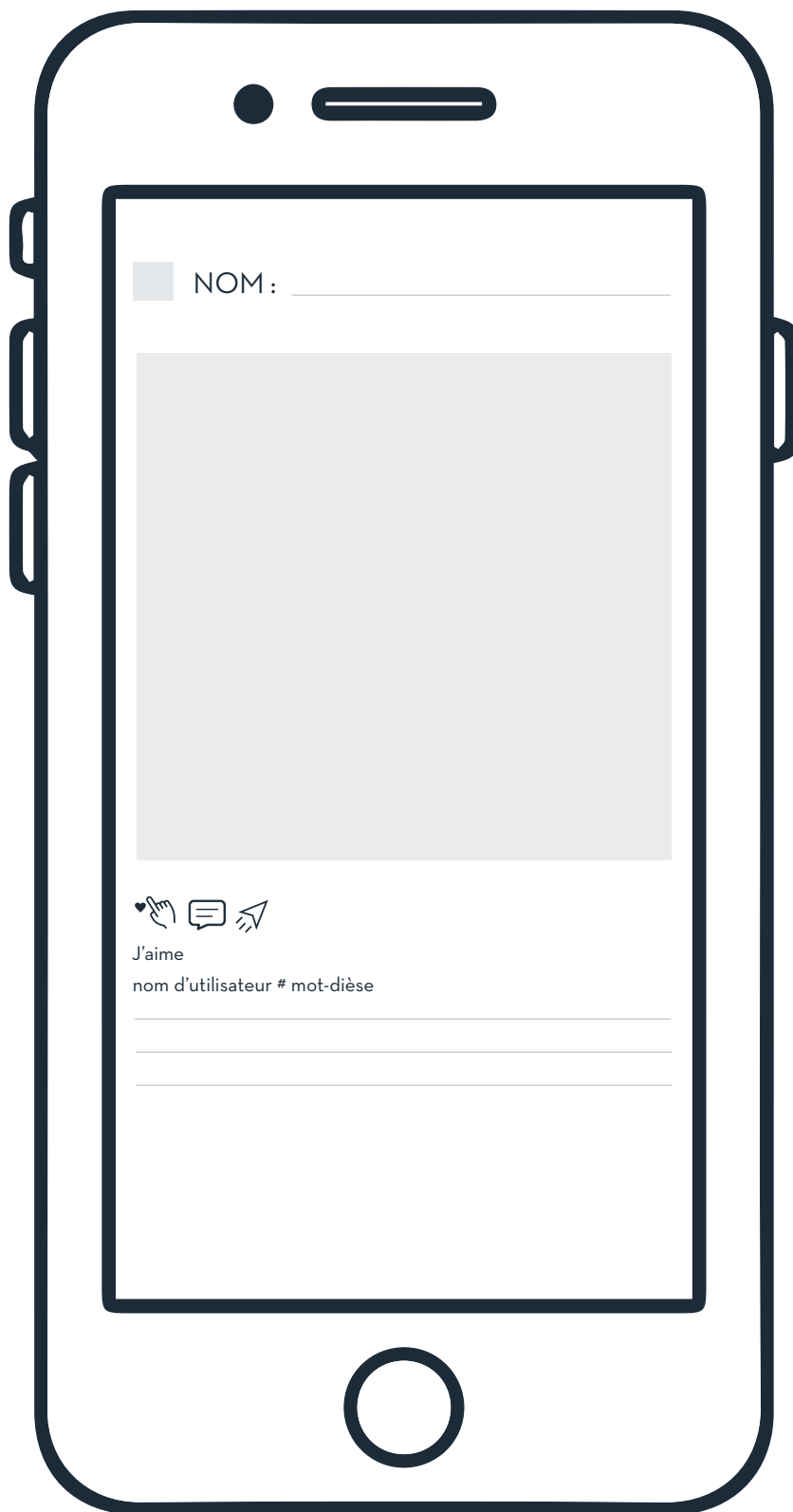
**8. L'intérêt des parents passe avant l'intérêt de l'enfant. Vrai ou faux?**

Bonne réponse : FAUX

Les parents doivent toujours prioriser l'intérêt de leur enfant. Lorsqu'ils prennent une décision qui concerne leur enfant, ils doivent se demander si celle-ci va contribuer à son bien-être. Les parents doivent prendre en compte plusieurs choses comme l'âge de leur enfant, ses besoins, sa santé, son caractère, etc.

Numéro de page(s) : p. 13

## Modèle Je publie sur les réseaux sociaux



## ○ Atelier 3 ○

### Cinq étapes pour agir

1 h 30 min (ou selon le nombre de mises en situation)



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reconnaître la dimension juridique d'une situation</li><li>• Planifier les étapes pour régler un problème juridique</li></ul>
<b>Matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grandes feuilles mobiles (style « flipchart »)</li><li>• Feuilles de papier</li><li>• Marqueurs</li><li>• Stylos</li><li>• Ruban adhésif</li><li>• 3 copies, soit une par équipe, d'une des mises en situation (p. 26 à 29)</li></ul>
<b>Préparation</b>	<p>Sur de grandes feuilles mobiles, reproduisez :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le déroulement de l'atelier</li><li>• le modèle <i>Démarche pour résoudre un problème juridique</i> (p. 25)</li><li>• une grande cible comme celle de l'activité <i>Conclusion</i> (p. 23)</li></ul> <p>Sur des feuilles distinctes, reproduisez les 5 questions du tableau <i>Démarche pour résoudre un problème juridique</i> (p. 24)</p> <p>Choisissez la mise en situation la plus pertinente selon les préoccupations déjà énoncées par les participantes.</p> <p>Chaque mise en situation prend entre 45 minutes et 1 heure.</p>

# Atelier 3

## Introduction

### En grand groupe

 20 min

1. Expliquez qu'il faut se poser une série de questions pour arriver à trouver une solution à un problème juridique.
2. Distribuez au hasard les 5 questions inscrites au tableau *Démarche pour résoudre un problème juridique* (p. 24) et demandez aux participantes de les placer en ordre chronologique.
3. Corrigez au besoin et expliquez les 5 étapes de la démarche pour résoudre un problème juridique. Cette démarche est une méthode utile pour régler des problèmes juridiques au quotidien.
4. Expliquez brièvement que cet atelier leur permettra de mettre en pratique cette démarche et de reconnaître la dimension juridique de différentes situations de vie. Les participantes analyseront une mise en situation en suivant cette méthode.
5. Présentez ensuite le déroulement et les objectifs de l'atelier.

# Activité 1 – Réfléchir aux problèmes juridiques

## En équipe

 25 min

1. Formez 3 équipes et distribuez la même mise en situation à chacune d'elles.
2. Expliquez que les équipes devront répondre aux 5 questions de la démarche pour résoudre un problème juridique, en s'inspirant de leurs propres connaissances et du guide d'information *Être une jeune maman*.

## En grand groupe

 30 min

1. Pour chaque question, demandez aux équipes de présenter leurs réponses.
2. Notez les réponses au fur et à mesure dans le modèle *Démarche pour résoudre un problème juridique* (p. 25)
3. Au besoin, complétez les réponses des participantes à l'aide des *Pistes de réponse* (p. 30 à 33).

## Conclusion

### En grand groupe

 15 min



1. Concluez en précisant que la mise en situation montre que le droit fait partie de plusieurs facettes de la vie parentale. La démarche présentée aujourd'hui est un outil pour mieux comprendre un problème juridique et identifier les ressources qui sont là pour les aider.
2. Affichez la cible au mur et distribuez à chaque femme un marqueur.
3. Demandez ensuite aux participantes de faire un point sur la cible selon leur niveau d'appréciation de l'atelier. Plus le point est au centre, plus la personne est satisfaite de l'atelier. Plus le point est éloigné du centre, plus la personne est insatisfaite de l'atelier.
4. Invitez ensuite les participantes qui le désirent à expliquer pourquoi elles ont fait leur point à cet endroit sur la cible.

## Démarche pour résoudre un problème juridique

Thème				
<p><b>Ce que je vis</b> (Problème)</p> <p>Quel est mon problème juridique?</p> <p style="text-align: center;"><b>1</b></p> <p>Pour résoudre un problème, il faut en connaître les détails et comprendre la nature juridique de celui-ci.</p>	<p><b>Ce que je veux atteindre</b> (But)</p> <p>De quoi aurait l'air cette situation si elle se réglait?</p> <p style="text-align: center;"><b>2</b></p> <p>Devant un problème, on peut imaginer une situation dans laquelle ce problème est réglé et a disparu. C'est ce qu'on appelle le but à atteindre.</p>	<p><b>Ce que je me demande</b> (Questions et réflexions)</p> <p>Quelles sont les questions que je me pose par rapport à mon problème?</p> <p style="text-align: center;"><b>3</b></p> <p>Les questions qu'on se pose sont une façon de chercher intuitivement des stratégies pour résoudre un problème.</p>	<p><b>Ce dont j'ai besoin</b> (Informations et ressources)</p> <p>De quoi ai-je besoin pour régler ce problème?</p> <p style="text-align: center;"><b>4</b></p> <p>Après avoir compris le problème juridique, il faut chercher les informations et découvrir les ressources qui nous permettront de trouver des solutions.</p>	<p><b>Ce que je dois faire</b> (Actions)</p> <p>Comment résoudre mon problème?</p> <p style="text-align: center;"><b>5</b></p> <p>Avec tous ces renseignements en main, on est en mesure de choisir les meilleures solutions possible pour résoudre le problème.</p>



## Modèle Démarche pour résoudre un problème juridique

Thème									
<b>Ce que je vis</b> (Problème)	<b>1</b>	<b>Ce que je veux atteindre</b> (But)	<b>2</b>	<b>Ce que je me demande</b> (Questions et réflexions)	<b>3</b>	<b>Ce dont j'ai besoin</b> (Informations et ressources)	<b>4</b>	<b>Ce que je dois faire</b> (Actions)	<b>5</b>

## Mise en situation 1 - Le père n'est pas sur l'acte de naissance

Maria s'occupe de son fils William depuis la naissance de celui-ci 3 ans plus tôt. Martin, le père biologique de William, n'est pas sur le certificat de naissance de William. Il voit quand même William quelques heures tous les mois. Il donne aussi un peu d'argent à Maria pour William. Depuis quelques mois, Martin souhaite voir William régulièrement. Maria ne veut pas. Elle croit qu'il aurait dû prendre ses responsabilités plus tôt et qu'il est maintenant trop tard.

1. Quel est le problème? Est-il juridique?

---

---

---

2. Que veut obtenir Maria dans cette situation?

---

---

---

3. Quelles sont les questions que devrait se poser Maria dans cette situation?

---

---

---

4. Quelles sont les informations que doit aller chercher Maria ou les services juridiques qu'elle pourrait consulter?

---

---

---

5. Qu'est-ce que Maria devrait faire concrètement?

---

---

---

## Mise en situation 2 - Un voyage à l'étranger

Mélanie et Amir se partagent la garde de leur fille, Mariam, depuis 5 ans. Mariam a 10 ans. Amir souhaite partir une semaine à Cuba avec Mariam pendant la relâche scolaire, mais Mélanie refuse. Elle a peur qu'Amir ne revienne jamais avec sa fille.

1. Quel est le problème? En quoi est-il juridique?

---

---

---

2. Que veut obtenir Mélanie dans cette situation?

---

---

---

3. Quelles sont les questions que devrait se poser Mélanie dans cette situation?

---

---

---

4. Quelles sont les informations que doit aller chercher Mélanie ou les services juridiques qu'elle pourrait consulter?

---

---

---

5. Qu'est-ce que Mélanie devrait faire concrètement?

---

---

---

### Mise en situation 3 - Protéger un enfant

Chantelle va au parc avec son fils, Pier-Louis, tous les après-midis après l'école. Pier-Louis joue souvent avec Mathieu, un autre garçon de 8 ans du quartier. Depuis quelques semaines, Chantelle remarque que Mathieu a plusieurs bleus et qu'il vient seul au parc. Chantelle ne se rappelle pas avoir rencontré ses parents. Elle se demande ce qu'elle doit faire.

1. Quel est le problème? Est-il juridique?

---

---

---

2. Que veut obtenir Chantelle dans cette situation?

---

---

---

3. Quelles sont les questions que devrait se poser Chantelle dans cette situation?

---

---

---

4. Quelles sont les informations que doit aller chercher Chantelle ou les services juridiques qu'elle pourrait consulter?

---

---

---

5. Qu'est-ce que Chantelle devrait faire concrètement?

---

---

---

## Mise en situation 4 - Quitter son logement

Ariana et Sam habitent ensemble dans un appartement depuis le mois de décembre. Ariana vient d'apprendre qu'elle est enceinte de son premier enfant et que la naissance du bébé est prévue pour la fin novembre. Sam aimerait déménager rapidement dans un logement plus grand avant l'arrivée du bébé. Ariana croit que c'est impossible de le faire maintenant, puisqu'ils habitent dans leur appartement depuis seulement quelques mois.

1. Quel est le problème? Est-il juridique?

---

---

---

2. Que veulent obtenir Ariana et Sam dans cette situation?

---

---

---

3. Quelles sont les questions que devraient se poser Ariana et Sam dans cette situation?

---

---

---

4. Quels sont les informations que doivent aller chercher Ariana et Sam ou les services juridiques qu'ils pourraient consulter?

---

---

---

5. Qu'est-ce que Ariana et Sam devraient faire concrètement?

---

---

---

## Pistes de réponse

<b>Mise en situation 1 - Le père n'est pas sur l'acte de naissance</b>	
<b>Problème</b>	Martin n'est pas un parent reconnu officiellement au sens de la loi.
<b>But</b>	La situation reste la même, c'est-à-dire que Martin ne visite pas régulièrement William.
<b>Questions et réflexions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que Martin est un « parent » au sens de la loi?</li> <li>• Est-ce que Martin a des droits?</li> <li>• Est-ce que William a un mot à dire?</li> <li>• Qui peut décider de ce qui est le mieux pour William?</li> </ul>
<b>Informations et ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Martin n'est pas considéré comme le père de William selon la loi, puisque son nom n'est pas sur l'acte de naissance.</li> <li>• Pour être reconnu officiellement comme parent, Martin doit prouver la filiation qui le lie à William.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• La filiation, c'est le lien juridique qui unit un enfant et un parent.</li> <li>• Si la filiation est établie entre Martin et William, Martin aura alors des droits et des responsabilités envers William (par exemple, l'éduquer, le nourrir, l'entretenir, etc.)</li> </ul> </li> <li>• Si Martin veut être reconnu comme parent, il peut demander au Directeur de l'état civil d'ajouter son nom sur le certificat de naissance de William. Maria doit toutefois être d'accord.</li> <li>• Martin peut aussi faire une demande au tribunal pour être reconnu comme parent. Il peut faire cette demande jusqu'à 30 ans après la naissance de William.</li> <li>• Martin a agi comme parent depuis la naissance de William : il a vu son fils et a donné de l'argent à Maria. Son statut de parent pourrait donc être reconnu.</li> </ul> <p>Référez-vous aux pages 8 à 10 du guide <i>Être une jeune maman</i> pour plus d'information.</p>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maria et Martin peuvent s'entendre pour que Martin soit plus présent dans la vie de William.</li> <li>• Martin peut faire des démarches pour être reconnu comme parent selon la loi.</li> <li>• Si Maria refuse que Martin soit présent dans la vie de William, Martin pourrait quand même faire des démarches pour être reconnu comme parent.</li> </ul>

## Pistes de réponse

<b>Mise en situation 2 - Un voyage à l'étranger</b>	
<b>Problème</b>	Mélanie et Amir ne s'entendent pas au sujet du voyage à Cuba.
<b>But</b>	Amir ne voyage pas à l'étranger avec Mariam.
<b>Questions et réflexions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce qu'un parent peut voyager avec son enfant sans l'autre parent?</li> <li>• Est-ce qu'il y a des règles à respecter dans le cas d'un voyage à l'étranger en compagnie d'un enfant?</li> </ul>
<b>Informations et ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amir doit obtenir l'autorisation de Mélanie pour pouvoir partir à Cuba avec Mariam.</li> <li>• Même s'ils sont séparés et qu'ils partagent la garde de Mariam, Mélanie et Amir doivent prendre ensemble les décisions importantes qui concernent Mariam.</li> <li>• Quand un parent voyage seul avec son enfant, il est recommandé qu'il ait sur lui une lettre de consentement signée par l'autre parent.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce n'est pas obligatoire, mais certains pays ou certaines compagnies de transport peuvent l'exiger.</li> <li>• On peut trouver un modèle gratuit de lettre sur le site internet du gouvernement du Canada.</li> </ul> </li> <li>• Un parent peut refuser que l'autre parent voyage seul avec leur enfant. Par contre, il doit avoir une bonne raison (par exemple, la destination est dangereuse pour l'enfant).</li> <li>• Dans ce cas, le parent qui veut voyager seul avec l'enfant pourrait demander à un juge l'autorisation de partir.</li> </ul> <p>Référez-vous à la p. 21 du guide <i>Être une jeune maman</i> pour plus d'information.</p>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mélanie et Amir peuvent discuter pour comprendre le point de vue de l'autre et essayer de trouver une solution ensemble.</li> <li>• Si Mélanie a toujours des inquiétudes, elle peut refuser que Mariam parte à Cuba avec Amir.</li> <li>• Par contre, Amir peut demander à un juge le droit de partir à Cuba avec Mariam.</li> </ul>

## Pistes de réponse

### Mise en situation 3 - Protéger un enfant

**Note pour l'intervenante :**

Dans cette mise en situation, il est question de protection de la jeunesse (DPJ). Il est possible que cette mise en situation suscite des réactions chez certaines participantes. C'est un sujet qui peut être délicat.

<b>Problème</b>	Mathieu est peut-être victime d'abus physiques et Chantelle ne sait pas quoi faire.
<b>But</b>	Mathieu n'a plus de blessures et il est en sécurité.
<b>Questions et réflexions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce qu'il faut intervenir?</li> <li>• Qu'est-ce que le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) pourrait faire?</li> </ul>
<b>Informations et ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Québec, le DPJ est l'organisme qui peut agir quand le développement ou la sécurité d'un enfant est en danger.</li> <li>• Pour pouvoir intervenir, le DPJ doit d'abord recevoir un signalement.</li> <li>• Un signalement, c'est quand une personne communique avec le DPJ, parce qu'elle est inquiète de la situation d'un enfant.</li> <li>• On est tous obligés d'avertir le DPJ si l'on pense qu'un enfant est victime d'abus sexuels ou d'abus physiques.</li> <li>• Le DPJ peut intervenir quand un enfant est négligé, qu'il a des troubles de comportement sérieux ou qu'il a été abandonné. Il peut aussi intervenir si l'enfant est victime d'abus physiques, d'abus sexuels ou de mauvais traitements psychologiques.</li> <li>• Quand il reçoit un signalement, le DPJ doit décider s'il intervient ou non. Le DPJ n'intervient donc pas automatiquement dans toutes les situations.</li> <li>• S'il décide d'intervenir, le DPJ va évaluer la situation de l'enfant en tenant compte de plusieurs critères, comme la gravité de la situation, l'âge de l'enfant, la capacité des parents à le protéger, etc.</li> <li>• L'intervenant du DPJ peut mettre en place plusieurs mesures pour protéger un enfant (par exemple, faire un suivi avec la famille, interdire les contacts entre l'enfant et certaines personnes, confier l'enfant à un membre de la famille, etc.)</li> </ul> <p>Référez-vous aux pages 23 à 25 du guide <i>Être une jeune maman</i> pour plus d'information.</p>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantelle doit avertir le DPJ si elle pense que Mathieu est victime d'abus physiques.</li> </ul>



## Pistes de réponse

<b>Mise en situation 4 - Quitter son logement</b>	
<b>Problème</b>	Ariana et Sam souhaitent déménager, mais ils ne connaissent pas les règles pour mettre fin au bail.
<b>But</b>	Ariana et Sam déménagent dans un logement plus grand sans pénalité.
<b>Questions et réflexions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Est-ce possible de quitter un logement avant la fin du bail?</li><li>• Est-ce que la naissance d'un enfant facilite les démarches pour mettre fin à un bail?</li></ul>
<b>Informations et ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habituellement, on ne peut pas quitter son logement quand on veut.</li><li>• Si l'on veut quitter son logement à la fin du bail, on doit avertir son propriétaire dans les délais prévus par la loi.</li><li>• Par exemple, si l'on a un bail d'un an, on doit avertir son propriétaire de 3 à 6 mois avant la fin du bail.</li><li>• Si l'on veut quitter son logement avant la fin du bail, on peut essayer de s'entendre avec son propriétaire.</li><li>• On peut aussi essayer de sous-louer ou de céder son bail.</li><li>• Le propriétaire ne peut pas refuser qu'on sous-loue ou qu'on cède notre bail, à moins d'avoir une bonne raison (par exemple, le nouveau locataire n'est pas capable de payer le loyer).</li></ul> <p>Référez-vous aux pages 28 à 30 du guide <i>Être une jeune maman</i> pour plus d'information.</p>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ariana et Sam peuvent essayer de s'entendre avec leur propriétaire pour quitter leur logement avant la fin du bail.</li><li>• Ils peuvent aussi essayer de sous-louer ou de céder leur bail.</li><li>• S'ils n'arrivent pas à s'entendre avec leur propriétaire, ils devront attendre à la fin du bail pour quitter leur logement.</li></ul>

## ○ Atelier 4 ○

### La résolution de conflit

1 h 30 min



<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les solutions possibles en cas de conflit</li><li>• Expliquer le fonctionnement et le rôle de la médiation dans la résolution de conflit</li></ul>
<b>Matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Grandes feuilles mobiles (style « <i>flipchart</i> »)</li><li>• Stylos</li><li>• Marqueurs</li><li>• Ruban adhésif</li><li>• Quelques copies par participante des bulles <i>Attitudes et comportements</i> (p. 39)</li><li>• Une copie par participante du rôle attribué à leur équipe (p. 40 à 42)</li><li>• Une copie par équipe de la grille <i>Se préparer à la médiation</i> (p. 43)</li></ul>
<b>Préparation</b>	<p>Reproduisez le déroulement de l'atelier sur une grande feuille mobile et affichez-le au mur.</p> <p>Installez une table et des chaises, comme dans un bureau, pour la simulation de médiation.</p>

# Atelier 4

## Introduction

En grand groupe



🕒 10 min

1. Tracez une ligne au sol avec du ruban adhésif.
2. Demandez aux participantes de se lever et de former deux rangées parallèles, l'une en face de l'autre, de chaque côté de la ligne. Chaque participante doit ensuite se placer devant une autre participante et lui prendre la main tout en restant de part et d'autre de la ligne.
3. Expliquez l'objectif du jeu : « À mon signal, amenez votre coéquipière de votre côté de la ligne ». Donnez le signal, puis observez. Au bout de 10 à 15 secondes, demandez-leur d'arrêter.

Habituellement, les personnes ont le réflexe de tirer sur la main de l'autre personne pour la forcer à venir de leur côté, créant ainsi des forces en opposition. Certaines personnes réaliseront qu'elles peuvent collaborer l'une avec l'autre en changeant simplement de côté.

4. Animez ensuite une discussion à partir des questions suivantes :
  - Quel a été votre premier réflexe lorsque le signal a été donné? Pourquoi?
  - Qu'avez-vous fait pour amener votre coéquipière de votre côté de la ligne?
  - Avons-nous plus tendance à collaborer ou à entrer en conflit lorsqu'un problème juridique survient? Pourquoi?
5. Expliquez en quoi consiste un conflit juridique à l'aide de l'encadré *Qu'est-ce qu'un conflit?* (ci-dessous).
6. Présentez brièvement le déroulement et les objectifs de cet atelier.

### Qu'est-ce qu'un conflit?

Un conflit est un affrontement entre des personnes. Il oppose des positions ou des opinions qui peuvent parfois sembler incompatibles. Un conflit se produit souvent lorsqu'on ne s'entend pas avec quelqu'un (par exemple, son enfant, le père de l'enfant, une amie, ses parents). Il peut porter sur plusieurs sujets (par exemple, l'enfant refuse de prendre son bain, les parents ne s'entendent pas sur l'école où ira l'enfant, sur les heures du coucher et les heures d'utilisation du cellulaire, etc.) Un conflit peut durer quelques minutes, comme il peut durer des années.

# Activité 1 – Comprendre le conflit



En grand groupe

 20 min

1. Expliquez qu'il est possible de résoudre un conflit en vous inspirant de l'encadré *Que faire lorsqu'un conflit survient?* (ci-dessous).
2. Expliquez que la discussion et la négociation sont généralement les moyens les plus accessibles et les plus rapides pour régler un conflit. Ce sont des moyens qui peuvent être appliqués avant même que le conflit ne survienne ou qu'il prenne une ampleur démesurée. En plus, ces moyens permettent de trouver une solution commune qui soit la mieux adaptée à la situation de tout le monde. Ils permettent aussi aux personnes impliquées de conserver de bonnes relations et même de les améliorer.
3. Distribuez ensuite à chaque participante quelques bulles *Attitudes et comportements utiles* (p. 39). Demandez-leur d'y inscrire des idées d'attitudes à adopter pour favoriser la discussion et la négociation.
4. Demandez aux participantes d'afficher leurs bulles au mur et de les expliquer, au besoin. Complétez à l'aide du chapitre 5 *Régler un conflit* du guide *Être une jeune maman* (p. 31).

## Que faire lorsqu'un conflit survient?

Plusieurs moyens sont possibles :

- Ne rien faire
- Discuter
- Négocier
- Demander l'aide d'une autre personne :
  - > Une personne neutre dont l'intervention facilitera la discussion et la négociation entre vous (enseignant, ami commun, médiateur);
  - > Une personne qui vous aidera à faire valoir votre point de vue, qui vous conseillera pour prendre de bonnes décisions, etc. (ami, famille, avocat);
- Aller devant les tribunaux

## Activité 2 – Participer à la médiation

### En équipe

 20 min

1. Mentionnez que la médiation est un autre moyen pour résoudre un conflit. Inspirez-vous de la section *La médiation, à quoi ça sert?* du guide d'information (p. 32) pour expliquer le rôle de la médiatrice. Rappelez que la médiatrice facilite les discussions sur les intérêts (pourquoi je veux cela) plutôt que sur les positions (ce que je veux). Cela permet souvent de comprendre les sources du conflit.
2. Expliquez le déroulement de la simulation de médiation :
  - Le groupe sera divisé en 3 équipes.
  - Chaque équipe devra préparer un rôle (mère, père ou médiatrice) à l'aide de la grille *Se préparer à la médiation* (p. 43).
  - L'équipe devra ensuite choisir une personne pour jouer ce rôle au cours de la simulation de médiation.
  - Les personnes choisies par chaque équipe devront simuler une médiation et garder en tête l'importance de trouver une solution à la situation.
  - Au cours de la médiation, les autres participantes seront invitées à observer et à noter leurs commentaires pour la suite.
3. Formez 3 équipes et distribuez à chacune un rôle, ainsi que la grille *Se préparer à la médiation*. Invitez les équipes à se préparer.

### En grand groupe

 30 min

1. Demandez aux 3 personnes de jouer leur rôle selon le scénario.
2. Animez ensuite une discussion à partir des questions suivantes, en invitant tout particulièrement les personnes qui observaient à y répondre.
  - Qu'avez-vous pensé de la médiation?
  - Auriez-vous agi différemment? Pourquoi?
  - Est-ce que chaque personne a fait ce qui était dans son pouvoir? Comment?
  - Croyez-vous que la solution est intéressante pour les parents? Pour l'enfant? Pourquoi?

## Conclusion

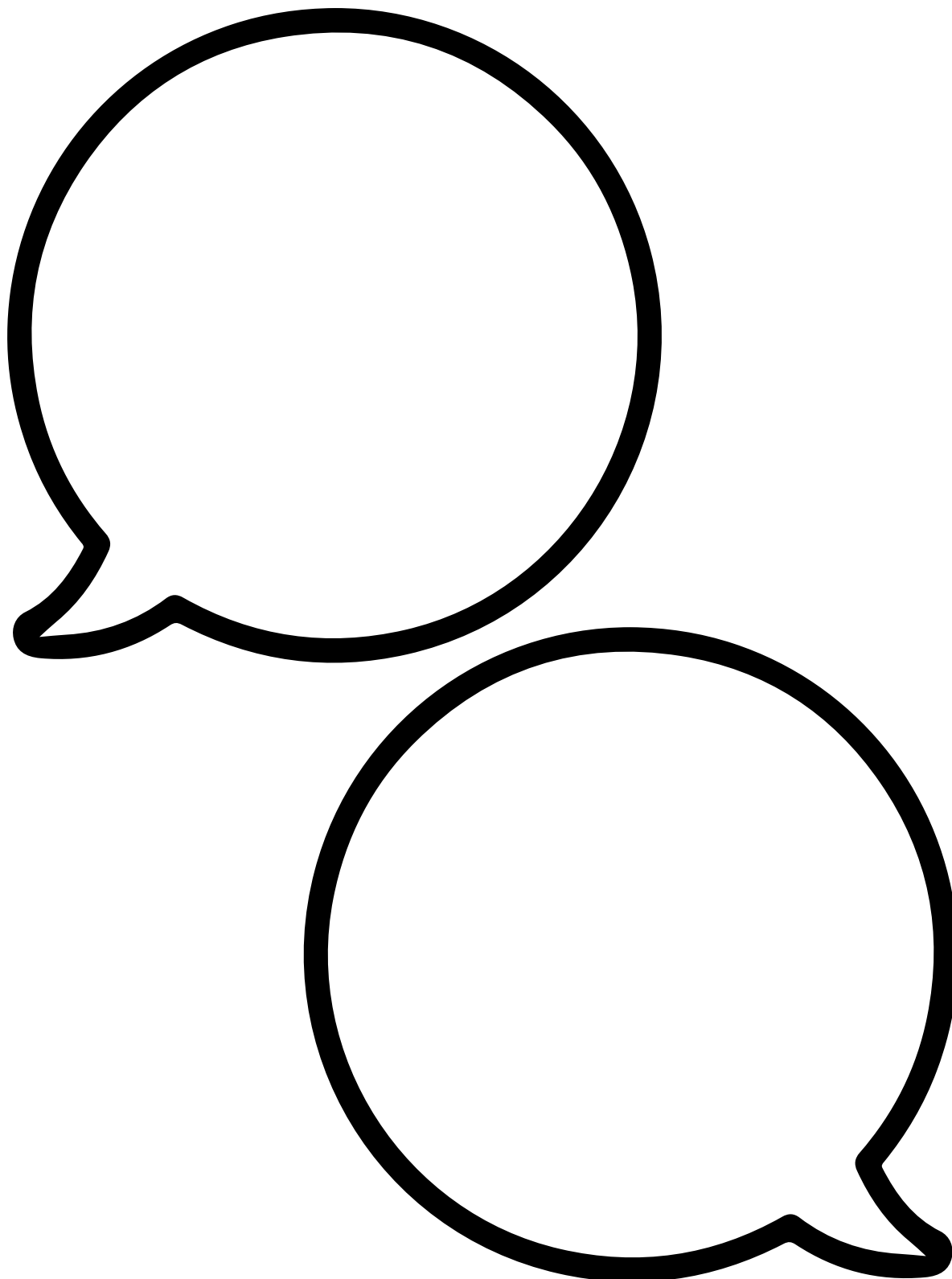


En grand groupe

 10 min

1. Concluez en mentionnant que les conflits font partie de la vie, mais qu'il existe des moyens pour les résoudre. Rappelez que certaines attitudes et certains comportements peuvent nous aider, peu importe le moyen choisi. Dans certains cas, il peut être intéressant ou nécessaire de demander de l'aide à une médiatrice ou à une avocate.
2. Décrivez une ligne imaginaire. Précisez que les participantes doivent se placer sur cette ligne selon qu'elles sont d'accord ou non avec l'affirmation. L'extrémité gauche signifie qu'elles sont en accord et l'extrémité droite, en désaccord.
3. Nommez les affirmations suivantes et invitez les participantes à se placer, pour chaque affirmation, sur la ligne imaginaire :
  - J'ai aimé cet atelier.
  - J'ai appris de nouvelles choses.
  - J'aimerais améliorer quelque chose à l'atelier.
4. Invitez les participantes qui le désirent à expliquer leur position.

## Bulles Attitudes et comportements utiles



## Médiation entre Laurence et Vincent

### ÉQUIPE 1 - RÔLE DE VINCENT

#### CONTEXTE

Laurence et Vincent se sont séparés lorsque Mia avait 1 an. Depuis, Laurence a la garde principale de Mia. Vincent voit Mia une fin de semaine sur deux (du vendredi 20 h au dimanche 16 h). Mia a maintenant 3 ans. Vincent aimerait que la situation change, afin que Mia soit avec lui une semaine sur deux. Il a fait part de ce désir à Laurence, mais celle-ci refuse de modifier la garde de Mia.

#### POSITION DE VINCENT

- Vincent adore Mia et il est présent auprès d'elle depuis sa naissance.
- Vincent veut passer plus de temps avec Mia. Il trouve que deux jours par deux semaines ne sont pas suffisants pour développer un lien fort avec sa fille.
- Vincent aimerait s'impliquer davantage dans la routine de Mia.
- Vincent croit que Laurence exagère lorsqu'elle dit que Mia sera déstabilisée si elle passe plus de temps avec lui.
- Vincent souhaite réduire la pension alimentaire qu'il paye à Laurence.
- L'appartement de Vincent est petit, mais Mia a son propre lit et son propre espace.
- Vincent est conscient que son horaire de travail peut être problématique (lundi au vendredi, 12 h à 20 h). Un poste avec un horaire de 9 h à 17 h s'est ouvert dans l'entreprise où il travaille, et il a de très bonnes chances de l'obtenir.
- En attendant, Vincent a le temps le matin pour s'occuper de Mia et passer du temps avec elle. Le transport vers la garderie ne sera pas un problème.
- Vincent croit que ses parents peuvent aussi s'occuper de Mia après la garderie en attendant son changement de poste. Ils peuvent voir à la routine du soir de Mia.
- Vincent sait que Laurence ne s'entend pas bien avec ses parents. Il ne veut cependant pas empêcher Mia de les voir.
- Vincent ne comprend pas pourquoi Laurence refuse de changer la garde de Mia, car Laurence le lui avait déjà proposé l'an dernier. Il ne se rappelle pas pourquoi Laurence avait fait cette proposition, par contre.



## Médiation entre Laurence et Vincent

### ÉQUIPE 2 - RÔLE DE LAURENCE

#### CONTEXTE

Laurence et Vincent se sont séparés lorsque Mia avait 1 an. Depuis, Laurence a la garde principale de Mia. Vincent voit Mia une fin de semaine sur deux (du vendredi 20 h au dimanche 16 h). Mia a maintenant 3 ans. Vincent aimerait que la situation change, afin que Mia soit avec lui une semaine sur deux. Il a fait part de ce désir à Laurence, mais celle-ci refuse de modifier la garde de Mia.

#### POSITION DE LAURENCE

- La situation actuelle lui convient et elle ne souhaite pas la changer.
- Mia a vécu une période difficile après la séparation de ses parents (crises, pleurs, refus de manger), mais maintenant elle se développe bien. Laurence croit que le fait de changer les habitudes de Mia la déstabiliserait.
- Vincent n'habite pas le même quartier qu'elle, ce qui signifie que les déplacements entre la garderie et l'appartement de Vincent seraient plus longs pour Mia.
- Laurence trouve l'appartement de Vincent trop petit.
- Mia habite le même appartement depuis sa naissance. Elle a passé la majeure partie de sa vie avec Laurence.
- Vincent travaille jusqu'à 20 h du lundi au vendredi (de 12 h à 20 h). Laurence croit qu'à cause de cet horaire, Vincent n'a pas le temps de s'occuper de Mia.
- Laurence sait que les parents de Vincent accepteraient de s'occuper de Mia après la garderie. Cependant, elle n'aime pas l'idée qu'ils prennent trop de place dans la vie de Mia. Ils lui offrent toujours des cadeaux chers et peu utiles. Les parents de Vincent font parfois des commentaires sur les vêtements de Mia et sur sa façon de parler. Laurence se sent toujours jugée en leur présence. C'est pourquoi elle a peur que Mia passe trop de temps avec eux.
- Laurence croit que Vincent souhaite une garde partagée pour recevoir une pension alimentaire de sa part.
- L'an dernier, Laurence a reçu une offre pour un emploi plus payant, mais avec un horaire différent. Elle avait alors demandé à Vincent de changer la garde de Mia et il a refusé. Laurence a dû refuser l'emploi à cause de lui.

## Médiation entre Laurence et Vincent

### ÉQUIPE 3 - RÔLE DE LA MÉDIATRICE

#### CONTEXTE

Laurence et Vincent se sont séparés lorsque Mia avait 1 an. Depuis, Laurence a la garde principale de Mia. Vincent voit Mia une fin de semaine sur deux (du vendredi 20 h au dimanche 16 h). Mia a maintenant 3 ans. Vincent aimerait que la situation change, afin que Mia soit avec lui une semaine sur deux. Il a fait part de son désir à Laurence, mais celle-ci refuse de modifier la garde de Mia.

#### RÔLE DE LA MÉDIATRICE

Comme tu es la médiatrice, tu vas connaître la version des faits de Laurence et de Vincent lorsque tu les rencontreras. Il existe sans doute des raisons pourquoi Laurence refuse de changer la garde, mais il existe sans doute aussi des raisons pourquoi Vincent veut voir Mia plus souvent. Tu peux quand même te préparer afin de les aider à résoudre leur conflit.

##### **Sur le déroulement de la rencontre :**

- Quel rôle crois-tu que la médiatrice doit jouer?
- Comment devrais-tu accueillir Vincent et Laurence?
- Comment dois-tu t'adresser à eux et faciliter la discussion?

##### **Sur le contexte**

- Quels sont les droits des parents?
- Quel est l'intérêt de Mia?
- Qu'est-ce que Laurence et Vincent veulent obtenir? Pourquoi?
- Est-ce que Laurence et Vincent ont des objectifs communs?

##### **Sur les pistes de solution**

- Est-ce qu'il serait possible de modifier l'horaire de travail de Vincent?
- Est-ce que la garde partagée (une semaine/une semaine) est la seule option possible?
- Est-ce qu'une transition vers la garde partagée est possible?
- Est-ce qu'il est possible d'arriver à un terrain d'entente concernant le rôle des grands-parents de Mia?

## Grille Se préparer à la médiation

POSITION	
<b>Ce que je veux obtenir</b>	<b>Ce que l'autre personne veut obtenir</b>
INTÉRÊT	
<b>Pourquoi est-ce que je veux l'obtenir?</b>	<b>Pourquoi est-ce que l'autre personne veut l'obtenir?</b>
<b>Est-ce que j'ai des objectifs communs avec l'autre personne?</b>	
<b>Quelles sont les solutions envisageables?</b>	
<b>Qu'est-ce que je suis prête à accepter?</b>	











ēducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR